

**Braderie du 20 Septembre 2026**

Cette fiche et les documents associés sont à renvoyer **de préférence à l'adresse mail :**

[cevennesceramique@laposte.net](mailto:cevennesceramique@laposte.net)

Ou à transmettre par voie postale avant le 31 avril 2026 à l'adresse suivante :

**Association Les Potiers Cévenols**  
**4, rue du Luxembourg 30140 ANDUZE**  
Mail : [cevennesceramique@laposte.net](mailto:cevennesceramique@laposte.net)

**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**

:Nom.....Prénom.....

Nom de l'atelier : .....

Adresse .....

Code postal: .....Commune : .....

Téléphone.....Mobil:.....

Email.....@.....

. Site internet .....

Statut professionnel :  Artisan Chambre de métiers  Profession libérale

Artiste Maison des artistes  Autre à préciser.....

Activité principale  oui  non

Votre type de production :

Grés  Faïence  Porcelaine  Terre vernissée  Raku  Sculpture

Année de création de l'atelier :

**Merci de préciser**

**PARASOL**

**BARNUM**

**Documents à fournir**

- Photos (4 photos de pièces et une photo de stand) et petit descriptif des œuvres qui seront exposées pour nos réseaux sociaux
- Justificatifs de statut professionnel (Vérifier la présence de tous les documents demandés et leur date).
- N° de Siret pour tous.
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

**Le prix du stand sera de 80€ pour un stand de 4 mètres, avec le petit déjeuner**

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter pleinement.

FAIT à ..... LE .....

**SIGNATURE (précédée de la mention « Lu et approuvé »)**

## **Association les Potiers Cévenols**

<http://www.cevennesceramique.fr/>

### **Règlement intérieur**

L'association les potiers Cévenols organise des manifestations où les artisans et artistes professionnels **exclusivement**, potiers ou céramistes, sont autorisés à exposer sous réserve d'appliquer les conditions énoncées ci-dessous :

1 – Seuls les dossiers complets seront examinés. Ils devront être retournés avant le 31 mai 2026

Les sélections se feront par des céramistes membres de l'Association les potiers Cévenols.

Un renouvellement d'environ un tiers des exposants se fera chaque année.

**En cas de désistement, la participation ne sera pas remboursée au-delà du 20 juillet 2026**

2 – L'organisateur ne pourra être tenu responsable des dommages causés à des personnes ou objets, et décline toute responsabilité en cas de perte, vol, dégradations ou d'annulation, y compris en cas d'intempéries.

3 – Chaque emplacement reste sous l'entièvre responsabilité de l'exposant qui s'assurera auprès de son assureur que sa Responsabilité Civile est étendue aux dommages causés à ses biens comme à ceux de tiers du fait de sa participation à cette manifestation.

4 – Les emplacements des stands sont de 4 mètres linéaires.

Les exposants devront respecter les consignes d'alignement choisies par l'organisateur.

5 – En vous inscrivant, vous nous donnez l'autorisation d'utiliser vos informations pour internet et autres médias. Toutes vos photos, marque, descriptif etc...

**6- les prix doivent être affichés conformément à la règlementation**

Toute inscription implique l'engagement de l'exposant et l'acceptation de toutes les mentions du règlement intérieur.

Fait à..... Le.....

| 2/2

**Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)**